Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 10/11/2022
ID : 084-200044402-20221109-2022_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du mercredi 9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf novembre à 11 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle culturelle de Séguret, sous la présidence de Monsieur Jean François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le vingt-sept octobre à 11 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :
Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : BERARD Jean, RUSCELLI Jean-Claude
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (2) : JACQUIN Jean-Pierre, QUESTA Martial
Communauté de Communes Vaison Ventoux (4) : CRIQUILLION Brice, DURAND Laurent, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (3) : CHARRASSE Daniel, DONZE André, GIRARD Elie
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : FLAGEAT Patrice
Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (9) :
Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : ESPENON Evelyne, ROUX Thierry
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (2) : CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : AICARDI Louis, CORNAND Jean-Jacques, ROCHAS Pascale, SALIN Olivier
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : GIRARD Guy

Secrétaire de séance :
M. Gérard RAINERI

NOMBRES DE MEMBRES
En exercice : 41
Qui ont pris part à la Délibération : 12

Date de la convocation : le 28/10/2022
Date d'affichage : le 28/10/2022

Objet :

N° 2022-32
Actualisation de l'organigramme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 10/11/2022
ID : 084-200044402-20221109-2022_32-DE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

Vu la note transmise aux délégués ;

Vu l'avis du comité Technique du 22 septembre 2022,

Vu l'avis du Bureau réuni en date du 10 octobre 2022,

Monsieur le Président expose :

Tenant compte de la modification de la composition de l'équipe salariée depuis 2020, il est nécessaire de mettre à jour l'organigramme associé (annexé à la présente délibération).

Faisant suite à cet exposé, Monsieur le Président soumet la proposition au vote du Comité Syndical.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 **Pour : 12** **Contre : 0** **Abstention : 0**

LE COMITÉ SYNDICAL

A l'unanimité

APPROUVE l'organigramme mis à jour qui lui est présenté.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE
ENTRECHAUX
84340